

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 17 et 20-23 juillet 2020

Questions régionales

Rapports régionaux

AMÉRIQUE DU NORD

1. Le présent document a été préparé par Rosemarie Gnam, Représentante régionale de l'Amérique du nord, en partenariat avec les Organes de gestion de la CITES au Canada et au Mexique. Ce document dresse le compte-rendu des activités entreprises dans la région depuis la 18ème Conférence des Parties (Genève, 17-28 août 2019) jusqu'en mai 2020.

2. Aperçu des progrès majeurs

a) Étude du commerce important :

Canada - Rien à signaler pour cette période.

Mexique- Rien à signaler pour cette période.

États-Unis d'Amérique - Rien à signaler pour cette période.

b) Examen périodique des Annexes :

Mexique

Au cours de la 23ème réunion du Comité pour les plantes (Genève, Suisse, juillet 2017), et en réponse à la Notifications aux Parties n°2017/069, le Mexique a accepté d'examiner deux espèces inscrites en annexe I, dans le cadre de l'examen périodique des espèces inscrites à la CITES, à savoir : un cactus, *Ariocarpus retusus* ; et une cycadale, *Ceratozamia hildae*. La Commission nationale mexicaine pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité (CONABIO), en tant qu'autorité scientifique de la CITES, a mené à bien l'étude d'*A. retusus* qu'elle a soumis pour examen au Comité pour les plantes (PC25 ; Genève, Suisse, 17-23 juillet 2020). CONABIO soutient également un projet réunissant des experts de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), pour l'examen périodique de *Ceratozamia hildae*.

c) Avis de commerce non-préjudiciables :

Canada

Au Canada, les avis de commerce non-préjudiciables sont déterminés pour chaque permis. En ce qui concerne les espèces largement commercialisées, des rapports permanents d'avis de commerce non-préjudiciables sont établis pour appuyer la délivrance de permis d'exportation. Les rapports permanents d'avis de commerce non-préjudiciable relatifs aux espèces canadiennes sont rédigés en collaboration avec le groupe de travail des Autorités scientifiques de la CITES au niveau fédéral-provincial/territorial, avec le concours des peuples autochtones et d'experts sur les espèces en question. La majeure partie du commerce au Canada est couvert

par des avis permanents de commerce non-préjudiciable, y compris le ginseng américain (*Panax quinquefolius*). Tous les trois ans, les avis permanents de commerce non-préjudiciable sont révisés et, le cas échéant, mis à jour avec des informations plus récentes. Les rapports d'avis permanents de commerce non-préjudiciable du Canada sont disponibles sur le site internet du ministère Environnement et Changement climatique Canada.

Mexique

Au cours de la période allant d'août 2019 à mai 2020, CONABIO a rédigé 90 Avis de commerce non-préjudiciable sur la base des demandes de permis, pour sept espèces inscrites en Annexe II : *Euphorbia antisyphilitica*, *Swietenia macrophylla*, *Stenocereus dumortieri*, *Myrtillocactus geometrizans*, *Beaucarnea recurvata*, *Guaiaacum sanctum* et *Carnegiea gigantea*. La plupart des avis de commerce non-préjudiciable soumis concernaient l'*E. antisyphilitica* (Candelilla). De même, CONABIO a rédigé 87 avis techniques sur les stratégies de gestion visant à orienter l'utilisation durable des espèces CITES, principalement pour l'*Euphorbia antisyphilitica*, *Swietenia macrophylla*, *Dalbergia granadillo* et *Guaiaacum sanctum*.

États-Unis d'Amérique

L'Autorité scientifique des États-Unis (Service des pêches et de la nature (USFWS) du Département d'autorité scientifique (DSA)) a apporté des conseils à l'Organe de gestion américain (instance gestionnaire de l'USFWS) sur plus de 2 100 espèces de plantes et hybrides. Le DSA a émis 22 Avis unique de commerce non-préjudiciable pour l'exportation d'espèces de plantes inscrites à la CITES entre août 2019 et le 22 avril 2020, en plus des avis de commerce non-préjudiciables émis sous la forme d'Avis généraux. Un avis de commerce non-préjudiciable a été rédigé pour l'exportation du ginseng américain sauvage (*Panax quinquefolius*) récolté de manière légale au cours de la saison de récolte de 2019 dans 19 États et une Réserve indienne. Nous avons émis notre premier avis de commerce non-préjudiciable sur le *Ravenia rivularis* issu de stock parental cultivé en Floride. L'Autorité scientifique a émis 8 avis uniques pour l'enregistrement d'instituts scientifiques dans le cadre de la délivrance de certificats d'échange scientifique de spécimens (COSE) d'espèces inscrites à la CITES.

3. Activités des représentants régionaux

Canada

Lors de la CoP18 (Genève, août 2019), le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada (NRCan-CFS) et l'Institut des ressources mondiales ont organisé ensemble, en marge des réunions, un événement de partage d'informations sur le développement de technologies d'identification du bois. Des membres du Secrétariat CITES, du Service d'inspection sanitaire des plantes et animaux (APHIS) et du Service des forêts (USFS) du Ministère américain de l'agriculture, de l'Agence fédérale allemande pour la préservation de la nature, de l'Académie chinoise de foresterie, et des agents canadiens de protection de la nature ont participé à la session, ainsi que des organisations sous le statut d'observateur, comme le Réseau mondial de traçabilité du bois (Global Timber Tracking Network), le Musée royal de l'Afrique centrale, l'Université de Washington et l'Organisation internationale pour les bois tropicaux. Parmi les sujets abordés figurent les nouvelles techniques d'identification, le référencement spatial des espèces et les bases de données sur les origines, l'augmentation des capacités de traçabilité, et les amendements prévus à la Résolution Conf. 10.13 sur l'*Application de la Convention aux espèces d'arbres*. Les participants souhaitent que soit poursuivie l'identification des domaines possibles de collaboration en matière de recherche sur l'identification du bois.

Les autorités canadiennes de protection de la nature continuent de mener différentes activités de renforcement des contrôles CITES. À l'automne 2019, deux journées de contrôles CITES éclairés ont été menées par les autorités canadiennes à Montréal, au Québec. L'une avec l'Agence des services frontaliers du Canada (CBSA) sur la zone de fret de l'Aéroport international de Montréal-Pierre Elliott Trudeau, et l'autre dans la zone de passagers. L'opération "FRONTIÈRES" des autorités canadiennes de protection de la nature au Québec, prévoyant la visite de tous les avant-postes frontaliers du district est de la province a été menée à l'automne 2019. Au cours de ces visites, ce sont les marchandises CITES qui ont été ciblées. Dans le même temps, des informations sur l'autorité de protection de la nature ont été transmises à nos partenaires (CBSA).

Mexique : Rien à signaler pour cette période.

États-Unis d'Amérique : Rien à signaler pour cette période.

4. Coopération régionale et priorités

Canada

Environnement et Changement Climatique Canada finalise une analyse de risque exhaustive de toutes ses lois et réglementations afin d'identifier les principaux risques liés à la préservation et la perte de biodiversité engendrée par la non-conformité à la réglementation. Cette approche basée sur le risque renseignera la planification des mesures de protection et aidera à dresser la liste des priorités.

Mexique

Dans le cadre du Plan d'action pour l'Amérique du nord sur le commerce durable du bois d'œuvre, des informations ont été réunies dans l'objectif de renforcer le développement de protocoles d'avis de commerce non-préjudiciable pour les espèces du genre *Dalbergia* et *Swietenia*. L'autorité scientifique de la CITES (CONABIO), fait actuellement passer des recommandations relatives à la rédaction des avis de commerce non-préjudiciable et des avis techniques. Dans le cadre de ce projet, les informations disponibles en matière de biologie, écologie, distribution, gestion et commerce ont été rassemblées et analysées. De plus, des cartographies de la distribution actuelle et potentielle ont été élaborées pour la période allant de 1985 à 2018.

États-Unis d'Amérique

La direction de l'autorité scientifique de l'USFWS et le Groupe de spécialistes des plantes médicinales de l'UICN ont co-écrit un article intitulé "Renforcement du commerce international durable des plantes médicinales et aromatiques : informations actualisées suite à la 18ème réunion de la Conférence des Parties à la CITES et orientations futures potentielles", qui sera publié par l'American Botanical Council sur *HerbalGram* (sortie prévue en mai 2020). *HerbalGram* est un site largement consulté par les acteurs de l'industrie américaine des plantes médicinales et épices, entre autres.

5. Réunions et ateliers

Canada

Programme de formation sur l'anatomie du bois et l'identification pratique du bois

- Du 6 au 8 mars 2019, un programme de formation sur l'anatomie du bois et l'identification pratique du bois a été organisé au Canada, dans la ville de Québec, au Québec. 11 agents de la protection de la nature du ministère de l'Environnement et Changements climatiques du Canada (ECCC-WED) ont ainsi été formés, grâce à la collaboration de chercheurs en anatomie du bois du NRCan-CFS et de l'ECCC-WED. La formation sur l'anatomie du bois a apporté aux agents de terrain des connaissances fondamentales pour leur permettre d'intervenir de manière efficace et avisée lorsque des cargaisons internationales de bois entrent au Canada.

Formation d'identification du bois pour les agents de la protection de la nature

- Les 24 et 25 février 2020, les agents de protection de la nature ont pu suivre une formation de deux jours sur les nouvelles notifications faisant suite à la CoP18, les activités de contrebande, les pays et espèces problématiques, ainsi que sur les outils d'identification des espèces de bois exotique importées au Canada. Cela comprend l'utilisation d'outils déjà disponibles à travers le monde comme le programme Wood ID de la CITES, et un nouveau manuel d'identification des espèces de bois exotiques trouvées au Canada, élaboré en partenariat entre l'ECCC et le Service canadien des forêts (SCF). Ce nouveau manuel rassemble différentes méthodes de terrain bien connues (test à l'éthanol, ultraviolets, odeur, couleur, poids, dureté) et les présente de manière simplifiée afin de faciliter le travail des agents sur le terrain et de les aider à décider rapidement si une cargaison doit être retenue pour un examen plus poussé ou peut circuler. Xylotron, qui est un appareil conçu pour assister les agents dans l'identification du bois à partir d'une caméra et d'un logiciel (encore en développement), a également été présenté. De plus, le laboratoire scientifique et technique de l'ECCC a présenté un nouveau test pour l'identification des espèces de bois en laboratoire.

Atelier d'identification du bois

- Du 26 au 28 février 2020, NRCan-CFS et le Ministère de l'Environnement et Changements climatiques Canada ont organisé un atelier d'identification du bois au Centre des sciences environnementales du

Pacifique, à North Vancouver, en Colombie britannique. L'atelier comportait un aperçu des sept projets de recherche sur l'identification du bois que mène le programme Canadien, mettant l'accent sur l'anatomie du bois, la génomique, les analyses biochimiques utilisant la spectrométrie de masse, et le développement de nouveaux outils de détection et de contrôle à l'attention des agents de protection. Les présentations faites par des experts mondiaux du Service américain des forêts (USFS), de l'Institut des ressources mondiales, de l'Université de Washington et du Connecticut, et de l'Institut Européen des forêts ont apporté une vision globale des initiatives en cours du réseau mondial de traçabilité du bois (GTTN). 34 personnes ont participé à cet atelier, en présentiel et en ligne. Les participants, parmi lesquels des experts des domaines de la foresterie, des forces de l'ordre, du commerce, des douanes, de la santé des plantes et judiciaires ont discuté des stratégies les plus efficaces en matière de coordination inter-institutions pour l'identification des produits ligneux au niveau du commerce international.

Mexique

Le Mexique est en train de définir une stratégie de mise en application des recommandations tirées de l'"atelier régional sur l'évaluation des capacités à identifier les bois dans le cadre du commerce d'espèces ligneuses prioritaires inscrites à la CITES" qui s'est tenu en 2018 à Chetumal, au Mexique, réunissant des agents des forces de l'ordre, les autorités CITES, des chercheurs, des producteurs, et des représentants du secteur, dans le but de partager des informations sur les six espèces ligneuses prioritaires, à savoir : *D. granadillo*, *D. retusa*, *D. stevensonii*, *S. humilis*, *S. macrophylla* et *S. mahogani*. En outre, les autorités mexicaines mènent un projet d'amélioration de la gouvernance et de la traçabilité des produits issus des forêts et de leur commerce international dans le cadre d'un partenariat entre SEMARNAT, PROFEPA et CONAFOR sous l'égide de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de l'USFWS.

Lors du 1er Congrès international sur les cactus et succulentes, à Saltillo, Coahuila (septembre 2019), les autorités scientifiques CITES du Mexique ont couvert, dans leur allocution d'ouverture intitulée "Les cactus mexicains et le commerce international" les règles générales de la CITES, la liste des espèces de cactus inscrits dans ces Annexes, l'Annotation #4, la reproduction artificielle, les examens périodiques, le commerce de cactus enregistrés au Centre de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC), les possibilités d'utilisation durable ainsi que la coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP).

En 2019, l'autorité scientifique de la CITES au Mexique a participé à l'"Atelier régional pour les autorités scientifiques de la CITES : partage d'expériences, directives et bonnes pratiques en matière d'élaboration d'Avis de commerce non-préjudiciable pour les espèces inscrites à la CITES" (Guatemala ville) organisé par la Société de conservation de la nature (Wildlife Conservation Society - WCS), visant à renforcer les capacités régionales en matière de rédaction des Avis de commerce non-préjudiciable pour les espèces inscrites à la CITES. Au cours de l'atelier, le Mexique a fait une présentation sur "La mise en application de l'Annexe II de la CITES sur les espèces ligneuses".

États-Unis d'Amérique

Le Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes - service phytosanitaire et de quarantaine (APHIS-PPQ) du ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA) assure le rôle d'autorité de contrôle pour toutes les cargaisons à l'exportation d'espèces de plantes inscrites à la CITES, ainsi que pour les importations contenant des plantes vivantes d'espèces inscrites à la CITES, au niveau des postes de contrôle dédiés aux importations. Le ministère de la sécurité intérieure et de la protection des frontières des États-Unis (U.S. Department of Homeland Security's Customs and Border Protection - CBP) contrôle et approuve les importations contenant des spécimens non-vivants (par ex. du bois, des produits ligneux) d'espèces de plantes inscrites à la CITES via des ports dédiés. L'APHIS-PPQ a dirigé trois ateliers sur la réglementation à l'attention de ses agents et des agents du CBP ainsi que les personnes chargées du contrôle au trois postes de contrôle des plantes aux États-Unis. Ces deux sessions de formation de 2 jours ont fourni un bilan détaillé de la CITES et des nouveautés faisant suite à la CoP18, des exigences en matière de permis, des ressources pour l'identification, des protocoles de saisie/confiscation, et autres sujets liés aux enquêtes portuaires et au renforcement des capacités pour consolider le rôle et les responsabilités des agents.

L'autorité scientifique aux États-Unis a participé au séminaire de 2019 "Sciences, traditions et rentabilité du Ginseng du Tennessee" à l'Université Middle Tennessee State University (MTSU). Les débats entre les invités, parmi lesquels des représentants du gouvernement et de l'industrie, des chercheurs, des défenseurs de l'environnement, ont porté sur la gestion du ginseng américain (*Panax quinquefolius*), la sylviculture, et les tendances du marché avec pour objectif d'améliorer la préservation, la durabilité et l'accès au marché du ginseng cultivé au Tennessee, l'accent étant mis sur l'amélioration des moyens de subsistance des petit propriétaires terriens. Pour plus d'information, cliquer sur les liens suivants : [MTSU symposium](#) et [MTSU-IGI](#).

Les autorités scientifiques des États-Unis ont participé au "Sommet de l'Hydraste - table ronde sur l'avenir de l'Hydraste du Canada (*Hydrastis canadensis*)," qui s'est tenu en ligne le Jour de la Terre, le 22 avril 2020, et qui a été organisé par l'Association pour le ginseng de Caroline du Nord, United Plant Savers et Living Web Farms. L'objectif de l'événement était de réduire la pression exercée sur les populations sauvages d'Hydraste par la récolte, en encourageant et redynamisant la sylviculture de l'Hydraste en Caroline du nord. Plus de 30 participants issus de l'industrie des plantes médicinales, des universitaires et des membres du gouvernement se sont répartis en six tables rondes pour discuter de législation, fabricants, producteurs existants d'Hydraste, vulgarisation au niveau universitaire et agricole, école d'herboristerie, et organisations caritatives de protection des végétaux. Les débats ont été enregistrés et seront publiés par Living Web Farms prochainement.

6. Autres questions

Canada - Rien à signaler pour cette période.

Mexique

Entre septembre 2019 et mars 2020, les Autorités de protection de l'environnement de la CITES au Mexique (PROFEPA), ont contrôlé 2 698 mouvements transfrontaliers d'espèces sauvages : 1 711 importations et 987 exportations, y compris des espèces ligneuses et non-ligneuses. Ci-dessous un exemple de statistiques commerciales concernant le contrôle du commerce international de certaines espèces ligneuses inscrites à la Convention. Il convient de noter que la quantité de marchandises passant la frontière peut différer des quotas autorisés, parce qu'ils ne sont pas utilisés dans leur intégralité, et que les seules unités de mesure prises en compte sont les bois ronds et scié (les chiffres ne représentent pas les morceaux, mètres carrés, ensembles, et autres).

Importations de *Swietenia* spp., *Dalbergia* spp., *Cedrela odorata*, *Guaiaacum sanctum* (2019, m³)

Année	<i>Swietenia</i>	<i>Dalbergia</i>	<i>Cedrela odorata</i>	<i>Guaiaacum sanctum</i>
2019	26.7693	1.484	1,166.85	0.00

Exportations de *Swietenia* spp., *Dalbergia* spp., *Cedrela odorata*, *Guaiaacum sanctum* (2019, m³)

Année	<i>Swietenia</i>	<i>Dalbergia</i>	<i>Cedrela odorata</i>	<i>Guaiaacum sanctum</i>
2019	55.075	30.383	0	42.726

FUENTE SIREV 2019

Les chiffres portent sur certaines espèces inscrites à la CITES commercialisées en 2019. Pour 2020, les chiffres concernant ces espèces ne sont pas encore disponibles.

PROFEPA travaille en étroite collaboration avec INTERPOL sur le suivi des notifications concernant les personnes soupçonnées d'être impliquées dans le commerce illégal de cactus. De même, la collaboration avec le Bureau du procureur de la République et la Garde nationale a été renforcée afin de gérer plus efficacement les tentatives d'exportation illégale d'espèces mexicaines de flore sauvage répertoriées dans une catégorie à risque quelle qu'elle soit d'après la législation nationale et réglementée par la CITES.

Les autorités de la CITES ont participé au "Premier atelier sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020" (Mexico, 29-30 janvier) afin de mieux connaître le contexte national et international d'après lesquels la stratégie de préservation de la biodiversité et d'utilisation durable de la biodiversité mondiale a été défini, et afin de revenir sur l'avant-projet du Cadre mondial de la biodiversité (GBF) de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La participation des autorités de la CITES était cruciale pour présenter le travail de la CDB et de la CITES et identifier les points communs entre le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et la Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030, ainsi que les manières d'aborder l'utilisation durable des espèces sauvages de la part des deux conventions.

Le Mexique prépare un projet FEM "Fomento del aprovechamiento comercial legal, sustentable y trazable de especies silvestres nativas de México", avec la collaboration des autorités CITES, des agences gouvernementales concernées et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'objectif

de ce projet est de promouvoir la préservation des espèces mexicaines sauvages autochtones et leurs habitats grâce à une récolte et une commercialisation durable, légale et traçable, ainsi que l'amélioration des chaînes de valorisation nationales et internationales, et en s'attaquant aux principaux facteurs de perte de biodiversité dans cinq zones focales biculturelles. La liste des espèces ciblées inclut plusieurs espèces inscrites en Annexe II de la CITES.

La Commission nationale de foresterie (CONAFOR) met en œuvre la Stratégie nationale pour la restauration des forêts et la reconversion productive, qui inclut des espèces inscrites à la CITES, et dont le but est de restaurer et intégrer des pratiques de gestion et de commerce durable des forêts, avec un investissement de 1,293,944 pesos MX (environ \$54,000 dollars américains), prévu pour les espèces suivantes inscrites à la CITES :

Espèces	État	Commune
<i>Euphorbia antisyphilitica</i>	Chihuahua	Delicias
<i>Swietenia humilis</i>	Chiapas	Suchiapa
	Guerrero	Olinalá
		Chilpancingo
		Chilpancingo
	Puebla	Chietla
<i>Swietenia macrophylla</i>	Chiapas	Chilon
<i>Cedrela odorata</i>	Veracruz	Paso de ovejas
	Yucatán	San José Tecoh
<i>Swietenia humilis</i>	Morelos	Cuernavaca
		Zacatepec
	Oaxaca	Ixtepec
<i>Swietenia macrophylla</i>	Veracruz	Tuxpan
		Paso de ovejas
	Yucatán	San José Tecoh

États-Unis d'Amérique

L'USFWS a amélioré et simplifié l'expérience utilisateur de son site internet pour les particuliers, les organisations et les entreprises qui veulent obtenir un permis CITES auprès de l'USFWS. Le nouveau format des pages internet s'appuie sur des supports visuels, du contenu ouvert et en cascade, et met l'accent sur les éléments de réponse aux principales questions des demandeurs de permis et parties prenantes par rapport aux permis CITES et la procédure d'obtention d'un permis. Vous pouvez consulter les pages restructurées "[Do I Need a Permit?](#)" (Ai-je besoin d'un permis ?) et "[Which Permit Application Do I Need?](#)" (de quel permis dois-je faire la demande ?). L'objectif est que ces nouvelles pages plus claires apportent de meilleurs résultats avec des demandes de permis plus complètes, et permettent ainsi de dépolluer le processus de demande de permis CITES.

Le programme de Centres de sauvegarde des plantes de l'autorité de gestion de la CITES aux États-Unis (PRC), en collaboration avec l'USDA-APHIS, a été créé pour accueillir les plantes vivantes d'espèces inscrites à la CITES ayant été abandonnées de manière illégale ou confisquées ou saisies par le gouvernement des États-Unis pour non-conformité à la réglementation de la CITES. Actuellement, 90 institutions se sont portées volontaires pour participer au Programme de centres de sauvegarde des plantes aux États-Unis, toutes ces institutions étant des jardins botaniques publics, ou arboretums, des parcs zoologiques, ou des instituts de recherche. En 2019, l'APHIS a confisqué 36 cargaisons (soit un total de 6 598 plantes vivantes) qui contrevenaient à la CITES, et ont été placées dans différents Centres de sauvegarde des plantes. Parmi ces plantes on trouve 5 641 euphorbes, 811 cactus, 100 *Operculicarya* spp., 18 orchidées, 17 agaves, 6 *Fouquieria* spp., 4 lis, et une Apocynaceae.

En 2020, l'USFWS a endossé la responsabilité de la Présidence (Mme Patricia De Angelis, botaniste du Département d'autorité scientifique) du Comité fédéral de l'Alliance de préservation des plantes (Conservation Alliance - PCA). Le PCA est le fruit d'une collaboration entre agences fédérales, qui offre un espace interinstitutionnel mettant l'accent sur les questions de préservation des plantes indigènes, et permettant d'accroître la visibilité de la CITES auprès d'autres agences fédérales. Le Groupe de travail sur les plantes médicinales du Centre de sauvegarde des plantes se concentre sur les questions d'utilisation durable et de préservation des espèces indigènes aux États-Unis. Pour plus d'informations, cliquer sur : [PCA](#).

L'USFWS a publié un blog intitulé "Don't Forget to Celebrate Plants on World Wildlife Day" (N'oublions pas de célébrer les plantes à l'occasion de la journée mondiale de la vie sauvage) pour mettre à l'honneur et sensibiliser sur l'importance des plantes à l'occasion de la journée mondiale de la vie sauvage. Le blog met l'accent sur les espèces de plantes indigènes des États-Unis inscrites à la CITES, et met en avant le rôle crucial que joue la CITES, veillant à ce que le commerce international reste durable, y compris en ce qui concerne les orchidées, les cactus, les fougères arborescentes, les espèces carnivores indigènes, ainsi que le ginseng américain (*Panax quinquefolius*). Pour consulter le blog et voir les photos, cliquer [ici](#).

Le site de l'USFWS met en lumière la CITES avec la publication de la série de timbres "orchidées sauvages" des services postaux des États-Unis, qui présente les images de neuf orchidées indigènes aux États-Unis ; pour voir les timbres à l'effigie des orchidées et l'article correspondant, cliquer [ici](#).

L'autorité scientifique américaine a participé au forum "Restore the Earth" Global Landscapes (Restaurer la planète - paysages mondiaux) visant à orienter et façonner la décennie à venir des Nations Unies pour la Restauration des écosystèmes (2021-2030). La réunion, qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New-York, le 28 septembre 2019, a attiré plus de 400 personnes venant de 46 pays différents, et a été suivie en ligne en direct par plus de 9 800 personnes dans 138 pays. Cette réunion était l'occasion de partager des informations et de présenter les progrès accomplis en matière de mise en application de la Stratégie nationale 2015 des États-Unis sur les semences pour la restauration et la réhabilitation (Stratégie des semences). Co-rédigé par 12 agences fédérales et plus de 360 partenaires non-fédéraux, la Stratégie des semences a été élaborée pour accroître la disponibilité de plants indigènes adaptés au niveau local afin de les utiliser pour la restauration écologique aux États-Unis (cliquer sur la [Stratégie des semences](#)). La mise en œuvre de la Stratégie des semences va permettre d'améliorer la résilience au milieu pour de nombreux espèces indigènes de plantes et d'animaux inscrits à la CITES et qui avaient subi une dégradation ou une perte de leur habitat. Parmi ces espèces on retrouve des espèces inscrites en Annexe I comme les sarracénies (*Sarracenia oreophila* et *Sarracenia rubra* ssp. *jonesii*), et des espèces inscrites en Annexe II comme l'orchidée blanche white (*Platanthera integrilabia*), et la petite pogonie verticillée (*Isotria medeoloides*).

Activités de renforcement des capacités :

Canada - Rien à signaler pour cette période.

Mexique

En mars 2020, CONABIO a fait plusieurs présentations, à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) à Mexico, sur la CITES, ses objectifs et son application, dans le but de mieux faire connaître la Convention et d'insister sur l'importance de l'appliquer correctement et de s'y conformer.

États-Unis d'Amérique

Grâce aux financements du Département d'État des États-Unis, le Programme d'assistance technique internationale du Service des affaires intérieures des États-Unis (DOI-ITAP) et le Service des forêts (USFS), en association avec d'autres organisations partenaires et services gouvernementaux, ont élaboré et organisé les ateliers de formation et soutien CITES suivants, entre août 2019 – mai 2020.

- En août 2019, une équipe inter-institutions du gouvernement des États-Unis (USG) composée de formateurs dont des représentants de l'USFS, du département environnement et ressources naturelles du Ministère de la Justice (DOJ-ENRD), et du bureau d'inspection de la sécurité intérieure des services d'immigration et de douane des États-Unis (HSL) a proposé une formation de 2 semaines sur l'exploitation forestière illégale et le commerce associé, qui a été suivie par 90 professionnels d'Afrique subsaharienne. La première semaine de formation s'est tenue à l'Académie internationale de répression des fraudes (International Law Enforcement Academy - ILEA), à Gaborone au Botswana. La deuxième semaine s'est déroulée au Botswana, pour les participants venant des cinq pays (Angola, Botswana, Namibie, Zambie, et Zimbabwe) frontaliers de la zone de conservation transfrontalière de Kavango-Zambezi (KAZA). Les sujets traités pendant la formation ont porté sur la classification des infractions forestières et les méthodes d'investigation ; la coordination entre les enquêteurs, les procureurs et les juges ; le traitement des éléments de preuve et les interrogatoires, les statuts internationaux, les enquêtes financières internationales ; la répression au nouveau douanier et frontalier, et les stratégies de poursuites judiciaires concluantes.
- En août 2019, l'USFS et le DOJ-ENRD ont présenté un atelier de 4 jours sur "la lutte contre le trafic illicite de bois" au Gabon, à l'attention de 33 agents de la police nationale gabonaise. Parmi les sujets

abordés au cours de l'atelier, on peut citer la législation et la réglementation au Gabon ; les enquêtes de forêt : recherche basique de preuves et exercices pratique de rassemblement des preuves ; traçabilité du bois, identifier les acteurs clés et ouvrir une enquête sur la provenance ; le rôle et les outils d'INTERPOL pour lutter contre la criminalité environnementale, enquête et chefs d'accusations pour un jugement a effet dissuasif ; ainsi que le blanchiment d'argent.

- En octobre 2019, l'USFS et le DOJ-ENRD ont organisé une session de 3 jours de renforcement des capacités adressée aux enquêteurs et procureurs sur la lutte contre le trafic illicite de bois en Colombie. La formation prévoyait des sessions sur le transport illicite de bois, les conséquences environnementales de l'abattage illicite de bois et de la culture de la coca, l'interaction entre le trafic illicite d'espèces sauvages et l'abattage illicite et le trafic de bois, la réalisation d'enquêtes intérieures et transnationales et autres sujets connexes.
- En février 2020, l'équipe du DOI-ITAP a travaillé avec le ministère public du Honduras, Collège judiciaire du Ministère public du Honduras, et l'Université de Zamorano au Honduras sur la conception d'un programme de formation diplômant sur 3 mois pour les agents techniques et juridiques du gouvernement hondurien. La formation s'est axée sur la législation environnementale nationale y compris la mise en application de la réglementation de la CITES, la connaissance des documents et permis CITES, l'application et l'observation des règles de la CITES à travers le système juridique, et la lutte contre le trafic de flore/faune sauvage grâce à une gestion réussie des cas de l'enquête au jugement en passant par les poursuites. Les participants ayant complété la formation avec succès ont reçu un diplôme de l'université de Zamorano.
- En février 2020, une semaine de formation sur le commerce et l'abattage illégal de bois a été proposée à 38 professionnels d'Afrique subsaharienne (Botswana, Cameroun, Gabon, Kenya, Madagascar, République du Congo, Ouganda, et Zambie) par une équipe de formateurs inter-institutions de l'USG composée de représentants de l'USFS, du DOJ-ENRD et de l'HSL. La formation s'est déroulée à l'Académie ILEA de Gaborone au Botswana. Les sujets traités pendant la formation ont porté sur la classification des infractions forestières et les méthodes d'investigation ; la coordination entre les enquêteurs, les procureurs et les juges ; le traitement des éléments de preuve et les interrogatoires, les statuts internationaux, les enquêtes financières internationales ; la répression au nouveau douanier et frontalier, et les stratégies de poursuites judiciaires concluantes.
- Le Programme international de l'USFS travaille avec un ensemble de partenaires sur le projet World Forest ID (WFID - Identification des forêts du monde), à la construction d'une base de données mondiale de référence sur les espèces de bois commercialisées, qui permettra d'améliorer les capacités des agents de répression des fraudes à identifier les spécimens de bois dans le commerce et vérifier l'exactitude des déclarations sur les bois. Cette base de données permettra également de soutenir les acteurs du secteur privé à faire approuver leurs filières de produits issus du bois. Des échantillons physique de bois sont rassemblés à travers le monde avec l'aide du Forest Stewardship Council (FSC - Conseil de la gestion forestière) et d'autres partenaires nationaux, et sont envoyés aux Jardins botaniques royaux de Kew pour contrôle et inscription, puis transmis au laboratoire Agroisolab, également au Royaume-Uni, pour analyse de rapports isotopiques stables (SIRA), et ensuite envoyés aux laboratoires de l'USFWS et l'USFS pour analyse directe en temps réel par spectrométrie de masse à temps de vol (DART TOFMS). Une importante collecte d'échantillons de bois a également été réalisée au Pérou, dans les îles Salomon et au Gabon.